



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (K. Miko, L. Cook, A. Croue et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de tenir une enquête publique afin d'examiner tous les aspects de la délivrance des services de protection de l'enfance au Manitoba. (I. Rogers, J. Hamonic, G. Dikkema et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement ainsi que le premier ministre à envisager de modifier la loi dans le but d'améliorer le processus permettant aux grands-parents d'obtenir un droit de visite raisonnable à l'égard de leurs petits-enfants. (V. Black, M. Zerbin, C. Sherb et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (D. Plato, B. Gilbert, J. Tattrie et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (J. Metcalfe, G. V. Heitn, M. Derksen et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. NEVAKSHONOFF, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. SWAN, SCHULER et JENNISSEN font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur la divulgation du dépassement important des coûts de réalisation du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, la possibilité de modifier les plans d'agrandissement en cours afin de respecter le budget et le danger potentiel que cette mesure pourrait représenter pour la ville de Winnipeg et les autres communautés longeant la rivière Rouge.

M. LAMOUREUX, M. le *ministre* ASHTON et M. GOERTZEN interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député d'Inkster. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, une question urgente d'intérêt public doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Or j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour traiter cette question aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales, celle réservée aux déclarations de député et pendant l'examen des budgets des Investissements en immobilisation.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* BJORNSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GOERTZEN pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M. EICHLER intervient. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales et la Loi sur la propriété agricole/The Family Farm Protection Amendment and Farm Lands Ownership Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. EICHLER et GERRARD interviennent. Pendant le débat, M. LAMOUREUX soulève une question de privilège au sujet des règles et des usages de l'Assemblée ainsi que du commentaire 33 de Beauchesne.

Le président déclare la question de privilège irrecevable.

M. LAMOUREUX intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. FAURSCHOU pour la reprise du débat.

M. REIMER intervient. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. FAURSCHOU pour la reprise du débat.

M. REIMER intervient. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. le *ministre* ASHTON pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN et SCHULER interviennent. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*.

Il s'élève un débat.

Lundi 29 mai 2006

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD intervient. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke